

LE CENDRE

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 5 novembre 2020.

Date de la séance : 12 novembre 2020 à 18h30

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 20

Absents avec procuration : 8

Absent : 1

Présents : M. Nicolas BERNARD - Mme Jacqueline BOLIS - M. Damien BONJEAN - Mme Sandrine BONNET - MM. Jean-Marc BRUSTEL - Ludovic DEPLAGNE - Jacques DUBOISSET - Pierre FERNAND - Mmes Margaux FOURTIN - Christelle GERMAIN - Adrienne LIBIOUL - Aurélie MEJEAN-LAPAIRE - MM. Pierre MESURE - Sébastien MORIN - Mme Vanessa PASDELOUP - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Jean-François RAZAVET - Mme Karine SOUCHAL.

Absents avec procuration : M Florian CATINOT procuration à Mme Vanessa PASDELOUP - M. Thibaut FABRY procuration à Mme Jacqueline BOLIS - Mme Sabrina LARRIEU procuration à M. Bruno PONTRUCHER - M. José MAGALHAES procuration à M. Sébastien MORIN - Mme Christel MARCHENAY procuration à Mme Adrienne LIBIOUL - Mme Valérie MONTEIRO procuration à M. Jean-Paul PRESLE - Mme Sylvie PARIS procuration à M. Pierre MESURE - M. Mickaël VAZ LAVRADOR procuration à Mme Karine SOUCHAL.

Absente : Mme. Nastascia ACCOT**Secrétaire de séance** : Mme Karine SOUCHAL.**Président de séance** : M. Hervé PRONONCE**N°20/11/12/002**

OBJET : Accueil Collectif de Mineurs (A.C.M.) : application de nouveaux tarifs incluant le tarif Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.).

Les tarifs des différents temps péri et extrascolaires font l'objet d'un vote chaque année en conseil municipal. Pour les enfants atteints d'une allergie alimentaire les obligeant à fournir leur repas en mallette un tarif spécifique leur ai appliqué sur les périodes scolaires (Repas PAI).

Ces enfants peuvent être accueillis en accueil de loisirs pour les périodes de vacances et aujourd'hui les tarifs appliqués ne le prévoient pas. Aussi, il est proposé aux membres du conseil municipal de valider les tarifs indiqués dans le tableau ci-dessous. Il est précisé que ceux-ci ont été entérinés par la commission « Finances » au cours de sa réunion du 3 novembre 2020 et qu'ils seront applicables pour la tarification des vacances d'automne 2020.

TARIF COMMUNE	QF1	QF2	QF3	QF4	QF5	QF6	QF7
Restauration scolaire repas	1,30 €	2,00 €	2,60 €	3,10 €	3,50 €	4,20 €	5,00 €
Restauration scolaire repas PAI	0,65 €	1,00 €	1,30 €	1,55 €	1,75 €	2,10 €	2,50 €
ACM 1/2 journée avec repas	4,00 €	5,00 €	7,00 €	8,00 €	11,00 €	12,00 €	13,00 €
ACM 1/2 journée avec repas PAI	3,35 €	4,00 €	5,70 €	6,45 €	9,25 €	9,90 €	10,50 €
ACM journée	5,00 €	7,00 €	11,00 €	13,00 €	15,00 €	17,00 €	19,00 €
ACM journée PAI	4,35 €	6,00 €	9,70 €	11,45 €	13,25 €	14,90 €	16,50 €
ACM forfait 5 jours	22,00 €	27,00 €	47,00 €	59,00 €	72,00 €	82,00 €	92,00 €
ACM forfait 5 jours PAI	18,75 €	22,00 €	40,50 €	51,25 €	63,25 €	71,50 €	79,50 €

TARIF HORS COMMUNE	QF1	QF2	QF3	QF4	QF5	QF6	QF7
Restauration scolaire repas	3,10 €	3,10 €	3,10 €	3,10 €	5,00 €	5,00 €	5,00 €
Restauration scolaire repas PAI	1,30 €	1,30 €	1,30 €	1,30 €	2,50 €	2,50 €	2,50 €
ACM 1/2 journée avec repas	5,00 €	5,00 €	5,00 €	9,00 €	13,00 €	15,00 €	15,00 €
ACM 1/2 journée avec repas PAI	3,20 €	3,20 €	3,20 €	7,20 €	10,50 €	12,50 €	12,50 €
ACM journée	9,00 €	11,00 €	15,00 €	17,00 €	19,00 €	21,00 €	23,00 €
ACM journée PAI	7,20 €	9,20 €	13,20 €	15,20 €	16,50 €	18,50 €	20,50 €
ACM forfait 5 jours	47,00 €	52,00 €	57,00 €	72,00 €	92,00 €	117,00 €	122,00 €
ACM forfait 5 jours PAI	38,00 €	43,00 €	48,00 €	63,00 €	79,50 €	104,50 €	109,50 €

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME.



Le Maire,

Hervé PRONONCE

ACTE EXECUTOIRE

Publié le 20/11/2020.
 Reçu en préfecture le 20/11/2020.

La Directrice Générale des Services,

Caroline SOULIGOUX.